



# La mémoire à vif des enfants placés

CÉLINE ZÜND

VAUD Une exposition consacrée à L'histoire des placements administratifs est encore visible quelques jours au **Musée Historique Lausanne**. Elle met en lumière les témoignages de victimes. Certaines d'entre elles ont parcouru l'exposition et livrent leur point de vue

Il y a eu tant de maltraitances dans son enfance, qu'il est impossible de les résumer sur une simple fiche. «Aujourd'hui encore, je vis dans la souffrance», a simplement écrit Monique, septuagénaire, sur ce document officiel. Comme elle, plus de 100000 enfants ont été placés de force, entre la fin du XIXe siècle et les années 1970.

Une partie des archives qui les concernent est exposée au **Musée Historique Lausanne** (MHL), pour quelques jours encore<sup>1</sup>, avant une tournée à Lucerne, Schaffhouse, Bellinzone et enfin Berne, jusqu'en février 2028. L'exposition Placés. Internés. Oubliés?, mandatée par l'Office fédéral de la justice, fait partie du programme «Se souvenir pour l'avenir», qui retrace l'histoire des politiques de coercition à des fins d'assistance et des placements extra-familiaux en Suisse.

Sortir les récits des tiroirs de l'Histoire Dans la pénombre, un mur de tiroirs, comme un mémorial. Sur les façades, des mots rappellent les qualificatifs dégradants qui étaient utilisés par les administrations communales et cantonales pour justifier les mesures coercitives: «Alcoolique», « Débauchée», «Abandonné»,

« Anormale», «Fainéant», «Asociale», «Faible d'esprit», «Malade mentale». Certains tiroirs sont ouverts, pour dévoiler des fragments de vie. Des enregistrements permettent d'écouter

les voix, sans voir les visages, seulement les bras filmés en gros plans. L'un de ces témoins, Daniel Pittet, 67 ans, porte le tatouage «fragile».

Le plus dur, c'était de ne «jamais savoir où j'allais dormir, manger et vivre, ni qui allait s'occuper de moi», a-t-il écrit sur sa fiche. Ballotté de familles d'accueil en foyers, il subit, entre l'âge de 9 et 13 ans, les abus répétés d'un prêtre. Il a raconté son histoire dans un livre, Mon père, je vous pardonne, publié en 2017.

Daniel Pittet compte revoir l'exposition pour la troisième fois, cette fois avec ses enfants. «Ce qui m'a fait plaisir, c'est de voir des jeunes au musée, explique-t-il au téléphone. C'est une bonne chose de rappeler qu'en Suisse, un Etat de droit, de tels abus ont pu se produire. Nous avons connu peu de drames dans ce pays, mais celui-ci en est un. Un véritable traumatisme national. Pour celles et ceux qui l'ont vécu, cette reconnaissance fait du bien. Beaucoup pensaient qu'ils disparaîtraient sans que leur histoire soit jamais racontée».

Des lois floues et aucune voie de recours

Arrachés à leurs familles dès l'âge de 4 ou 5 ans, placés de force, souvent au nom de leur «protection», ces enfants n'avaient pas leur mot à dire. Ils étaient envoyés dans des foyers qui ressemblaient à des prisons, ou dans des familles d'accueil, où ils subissaient travail forcé et maltraitances. Certains ont été

internés en psychiatrie et utilisés pour tester des médicaments.

Au-delà des trajectoires individuelles, ils ont en commun d'être nés dans des familles qui s'écartaient du modèle idéal de l'époque, un père pourvoyeur et une mère au foyer. Leur destin a basculé à la suite de décisions arbitraires. Les placements pouvaient être décidés par simple procédure administrative. Des lois floues laissaient une large marge d'interprétation aux services administratifs, qui pouvaient décider de placer un enfant au seul motif que son développement était jugé «compromis», par exemple, sans possibilité de recours pour les familles. Dès les années 1940, des articles de presse dénoncent des maltraitances, dans des familles d'accueil d'agriculteurs. En 1974, Arthur Honegger publie Die Fertigmacher où il raconte les persécutions subies après son placement, décidé parce que sa mère n'était pas mariée.

A partir des années 1990, les témoignages se multiplient et ouvrent un débat politique. 11 faut toutefois attendre les années 2010 pour qu'un véritable travail d'enquête historique et scientifique soit lancé. En 1986, pour la première fois, le Conseil fédéral présente des excuses officielles pour le retrait systématique d'enfants à des familles yéniches, puis en 2013 pour l'ensemble des victimes de placements administratifs.

Une initiative lancée en 2014 débouche sur une loi encadrant l'accès aux archives et prévoyant une



«contribution de solidarité» de 25000 francs par victime. Onze ans après, 11200 personnes en avaient bénéficié. «Ce n'est rien, au regard des conséquences que subissent encore aujourd'hui les personnes concernées, sur leur santé et leur parcours professionnel», souligne Ursula Schneider Schüttel, ancienne conseillère nationale qui a fait partie du comité d'initiative sur la réparation.

Et aujourd'hui?

L'exposition Placés. Internés. Oubliés? s'inscrit dans ce travail de mémoire et de reconnaissance, dont elle retrace aussi les principales étapes. «Pour éviter que le passé ne tombe dans l'oubli, les recherches doivent aussi être rendues accessibles au public», souligne Veronika Neruda, de TOFJ. A côté des récits personnels, elle donne des éléments permettant de saisir le contexte politique, institutionnel et culturel, qui a rendu possible les

dysfonctionnements. Elle s'achève sur les questions actuelles - les injustices peuvent-elles être réparées? Que faire pour que l'histoire ne se répète pas? - posées à différents acteurs, professionnels de la protection de l'enfance, experts en droit, ou encore personnes concernées. Jeudi dernier, un groupe d'anciens enfants placés parcourait l'exposition. Certains discutent comme de vieux copains. Tous ne se reconnaissent pas, dans l'exposition. «Je la trouve trop douce. Elle ne montre rien des séquelles que nous vivons aujourd'hui encore. On ne nous a pas seulement volé notre enfance, mais toute notre vie. Il faudrait une autre exposition pour en parler», glisse l'un d'eux. Pour Serge Fontannaz, médiateur, le travail mémoriel est nécessaire, mais ne suffit pas; «Il doit encore nourrir une vision, pour amener un changement concret dans les pratiques actuelles».

Depuis, les lois ont évolué, les services se sont professionnalisés. L'année 1981 a marqué un tournant avec l'abolition de l'internement administratif, remplacé par la privation de liberté à des fins d'assistance (Plafa). Or, ces mesures de contrainte continuent de faire débat jusqu'à ce jour. «Les conflits ne relèvent pas uniquement du passé», souligne Cristina Ferreira, de la Haute Ecole de santé Vaud (Hesav): «Des décisions arbitraires peuvent encore être prises, notamment lorsque les services de protection de l'enfance sont débordés». La sociologue participera le 12 mars à une table ronde, à Lausanne2, sur les leçons à tirer de l'histoire, pour la formation des professionnels. «C'est un enjeu majeur. Les étudiants doivent connaître le cadre légal et être capable de se mettre à la place des personnes concernées», s

- 1) Placés. Internés. Oubliés?, jusqu'au 15 mars au **Musée Historique Lausanne**.
- 2) S'appuyer sur le passé pour former les professionnelles et les professionnels de demain, jeudi 12 mars 2026 à 18h, Hôtel de Ville, salle du Conseil communal, Lausanne. Gratuit, sur réservation.

*Les placements pouvaient être décidés par simple procédure administrative*

Datum: 04.03.2026

# LE TEMPS

Le Temps  
1205 Genève  
<https://www.letemps.ch/>

Genre de média: Imprimé  
Type de média: Quotidiens et hebdomadaires  
Tirage: 35'667  
Parution: quotidien



Page: 19  
Surface: 80'928 mm<sup>2</sup>

**M**  
**H L** MUSÉE  
HISTORIQUE  
LAUSANNE

Ordre: 1074125  
N° de thème: 038095  
Référence:  
5b880095-faa4-4e61-b5eb-784b608c0ecf  
Coupage Page: 3/3



Des extraits d'archives médiatiques sur les placements administratifs présentés dans le cadre de l'exposition «Placés. Internés. Oubliés?». (NICOLAS BRODARD/MHL)